

Aide en technique du bâtiment AFP

Une ordonnance commune de formation regroupe, en un seul champ professionnel, la formation d'aide en technique du bâtiment avec les orientations chauffage, ventilation, sanitaire ou ferblanterie.

Descriptif du métier



Cette formation initiale est destinée à des jeunes doués sur le plan manuel mais qui ne sont pas en mesure de suivre une formation initiale de 3 ans. La «formation professionnelle pratique» de 2 ans permet à ces personnes d'acquérir une formation initiale approfondie et de poser ainsi les bases pour «apprendre la vie durant». Les ordonnances de formation garantissent qu'après cette formation, le jeune, s'il possède les aptitudes nécessaires, peut entrer ultérieurement en deuxième année de la formation initiale de 3 ans.

Les aides en technique du bâtiment réalisent des travaux simples de préparation et de montage dans l'une des 4 orientations: chauffage (installations de chauffage), ventilation (installations de ventilation et climatisation), sanitaire (installations sanitaires) ou ferblanterie (travaux de ferblanterie). Les aides disposent d'une bonne habileté pratique et technique, d'une certaine souplesse et indépendance. Ils travaillent en équipe et agissent selon les demandes de la clientèle. L'orientation choisie est précisée dans le contrat d'apprentissage et mentionnée ultérieurement dans le carnet de notes.

Les exigences manuelles sont à peu près équivalentes à celles des métiers installateur / installatrice en chauffage, constructeur / constructrice d'installations de ventilation, installateur / installatrice sanitaire ou ferblantier / ferblantière. Mais la matière enseignée à l'école professionnelle est plus simple.

Les aides en technique du bâtiment sont actifs dans les nouvelles constructions et les rénovations. Sur le chantier, ils travaillent la plupart du temps en équipe, sous la conduite d'un collègue expérimenté. Souvent, ils travaillent aussi avec des artisans des autres corps de métiers.

Profil des exigences

	avantageux	important	très important
Habilité manuelle	██████████	██████████	██████████
Goût pour le travail des métaux et des matières synthétiques	██████████	██████████	██████████
Bonne constitution	██████████		
Intérêt pour des lieux de travail variés	██████████	██████████	
Fiabilité	██████████	██████████	██████████
Esprit d'équipe et camaraderie	██████████	██████████	
Résistance à la chaleur, au froid et au bruit	██████████		
Compréhension de la technique	██████████	██████████	██████████
Capacité de représentation dans l'espace	██████████	██████████	

Condition

- Scolarité obligatoire terminée

Formation initiale

Formation professionnelle initiale de 2 ans

Selon l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale d'«aide en technique du bâtiment AFP».

Formation pratique

Elle a lieu dans une entreprise d'exécution, à savoir, selon la spécialisation choisie, dans une entreprise d'installation sanitaire, de chauffage, de ventilation ou dans une ferblanterie; la formation est complétée par des cours interentreprises.

Formation scolaire

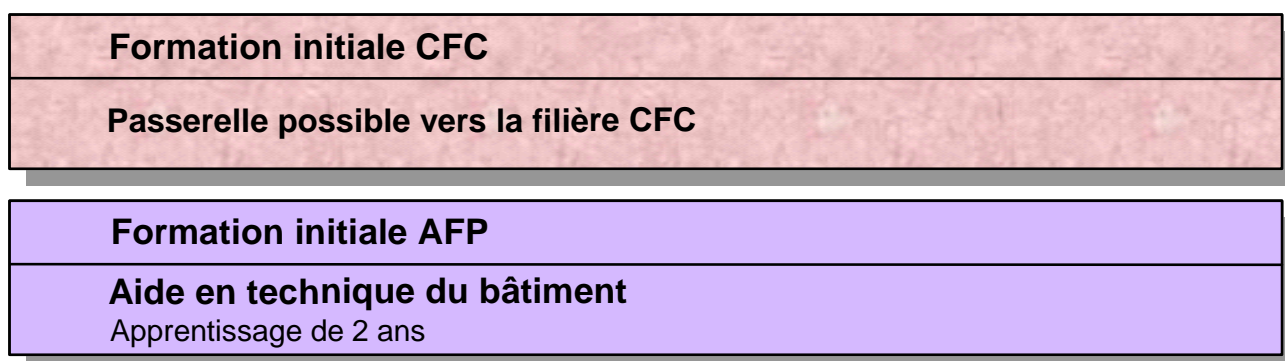
Les apprenants suivent une formation théorique d'un jour par semaine à l'école professionnelle. L'enseignement comporte les branches des connaissances professionnelles et les branches de culture générale.

Branches enseignées: Développement durable, sécurité au travail, outils et machines, calcul, connaissance du bâtiment, techniques de façonnage, matériaux, préparation du travail et la technique de montage et des installations selon l'orientation choisie.

Examen final

La réussite de l'examen final donne droit à l'attestation fédérale d'«aide en technique du bâtiment AFP», orientation: chauffage, ventilation, sanitaire ou ferblanterie.

Concept de formation suissetec



Informations: Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
Centre romand de formation continue, Tél. 032 - 843 49 50
Mail: romandie@suissetec.ch